



À

Mme La Directrice académique de Vendée
DSDEN de Vendée

La Roche-sur-Yon, le 20 juin 2024

Objet : Demande du retour du CSA Carte scolaire au plus tôt

Madame la Directrice académique,

Le report du CSA Carte scolaire phase 2 au jeudi 5 septembre 2024 pour cause de période de réserve électorale provoque de vives inquiétudes pour tous nos collègues. En effet, commencer une année scolaire avec un nombre provisoire de classes met à mal les équipes pédagogiques. Quelles répartitions pour commencer l'année ? Quelles communications aux parents ? À la mairie ? Possibilité d'annulation des mesures de février ? Ouvertures envisagées ? Combien de nominations tardives pour des personnels ? Des fermetures possibles ? Combien de départs de collègues après quelques jours de présence ?... Un CSA Carte scolaire après la rentrée conduira les équipes pédagogiques à commencer une année scolaire en mode dégradé, préjudiciable à la santé morale des personnels, et plongera les élèves dans l'instabilité.

Nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Directrice académique, le retour de la Carte scolaire phase 2 au plus tôt, comme l'a recommandé Madame la Ministre de l'Éducation nationale dans sa communication de la semaine dernière. Nous savons que des CSA Carte scolaire se tiennent dans des départements aussitôt la fin de la période réserve électorale, comme dans le Bas-Rhin et les Deux-Sèvres (CSA lundi 8 juillet) et dans l'Essonne (CSA mardi 9 juillet)... ce que nous souhaiterions à minima.

L'UNSA Éducation est opposée à toute fermeture de classe post-rentree. De plus une Carte scolaire positionnée en septembre, en l'absence d'un CSA de juin, nécessite une dotation de moyens supplémentaires pour répondre à la nécessité d'ouvrir des classes dans les écoles qui ont vu leur effectif monter depuis la phase 1.

Enfin, nous espérons que la prise en compte des élèves ULIS dans les effectifs globaux comme le demande la loi pour une école de la confiance de 2019 et comme l'a confirmé le Tribunal administratif de Nantes pour l'école élémentaire Clemenceau des Sables d'Olonne, soit appliquée à toutes les écoles de Vendée concernée par un dispositif Ulis.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de nos sentiments respectueux

Franck Fablet
Secrétaire départemental
UNSA Education Vendée

Benoit Duranteau
Secrétaire départemental
SE-Unsa Vendée